



ARRÊTÉ TEMPORAIRE, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

# N° 266-2024-RG – REGLEMENTATION GENERALE – INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LE DOMAINE PUBLIC DU 15 AVRIL AU 20 OCTOBRE 2024

1 DOCUMENT – Publié le 15 avril 2024

 **266\_2024\_RG.pdf**  
(.pdf, 135,0 KB)

 **TÉLÉCHARGER**

## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON


Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

